# **MEMORIAL**

## Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

## Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 336 13 juillet 1996

## SOMMAIRE

(The) Abbeyhall Trust Company (Holding) S.A.,		Interbio Medical Service S.A., Luxemburg	16112
Luxembourg pages 16124,	16125	International Paint Association S.A., Luxembourg	
Astérisque S.A., Luxembourg	16082	Interphos Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	16110
Avanti Holding S.A., Luxembourg		Invamo Holding S.A., Luxembourg	16111
Beaumer S.A		Isape S.A., Luxembourg 16112,	
Bilbao Vizcaya Investment Advisory Company S.A.,		Isolation, S.à r.l., Foetz	
Luxembourg	16082	I.V.E.L., IV Engineering Luxembourg S.A., Luxem-	
Casa Trust Holding S.A., Luxembourg		bourg 16088,	16089
Comptoir Comptable, S.à r.l., Senningerberg 16084,		Javi International S.A., Luxembourg	
Consilux S.A., Luxembourg		Jepian S.A., Luxembourg	
Daco, S.à r.l., Luxembourg	16087	KB Bonds, Sicav, Luxembourg	
Dragon International Fund, Sicav, Luxembourg	16086	KB Cash Fund, Sicav, Luxembourg	16117
Drake Finance S.A., Luxembourg		KB Fixobli, Sicav, Luxembourg	
Dresdner Euro Money Management, Sicay, Luxem-		KB Renta, Sicav, Luxembourg	16118
bourg 16083,	16084	Kemi Holding S.A., Luxembourg	16117
Euro Baldi Gestion S.A., Luxembourg		Kerivor S.A	
Euronav Luxembourg S.A		Kredietbank S.A. Luxembourgeoise S.A., Luxembg	
Exotica S.A.H., Senningerberg 16089,		Lafram S.A., Luxembourg	
Fedon International S.A.H., Luxembourg 16094,	16095	Lareneginvest Holding S.A., Luxembourg 16107,	16109
Fidinvest S.A., Luxembourg	16096	Latitudes, S.à r.l., Luxembourg	
(La) Financière du Coudrier S.A., Luxbg 16114,		LBVR S.A., Laboratoires de Biologie Végétale Yves	
Financière Errani S.A., Luxembourg	16092	Rocher S.A., Echternach	16116
Finatrade S.A., Luxembourg	16097	LH Consult International S.A., Luxembourg	16119
Findico, Sicav, Luxembourg	16097	Lice Holding S.A., Luxembourg	16119
FIN Soft Holding S.A., Luxembourg	16098	Lombertin Holding S.A., Luxembourg	16119
Flora Diffusion, S.à r.l., Luxembourg	16098	Magasin de Confection Babylux, S.à r.l., Luxembg	16093
Fourb International Holding S.A., Luxbg 16095,	16096	Magasin de Confection Flair Shop, S.à r.l., Luxbg	16098
Fundo S.A., Luxembourg 16098,		Marsid Holdings S.A., Luxembourg	16120
Garage Autovite, S.à r.l., Luxembourg		M + B Bauisolierung, GmbH, Luxemburg	16121
Gebrüder Roubos S.A., Luxembourg	16101	Megatown Holding International S.A., Luxembg	
Gerco S.A., Livange	16101	Megatown International S.A., Luxembourg	16122
Global Patent Holding S.A., Luxembourg	16101	Mercury Securities S.A., Luxembourg	
Global Patent Management S.A., Luxembourg	16097	Moebelzentrum, S.à r.l., Walferdange	16124
Gumade (Holding) S.A., Luxembourg	16101	Moto-Sud, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	16121
Hansa-Nord-Lux Managementgesellschaft, Luxbg		Niagara S.A., Luxembourg	16120
Hermlux Holding S.A., Luxembourg		PGA S.A., Luxembourg	
Hipergest Holding S.A., Luxembourg 16102,	16104	Petrol Clean International S.A., Luxemburg	16124
Hoffmann Engel, S.à r.l., Luxembourg-Hamm	16110	PM Sports, S.à r.l., Oetrange	
Ibex Corporation S.A., Luxembourg 16104,	16106	PROMACO S.A., Project Management and Control	
IKB International A.G., Luxemburg 16106,	16107	A.G., Luxemburg 16122,	16123
Immobilière Rollinger Henri & Fils, S.à r.l., Wal-		Ramses S.A., Luxembourg	
ferdange	16110	Taurus International S.A., Luxembourg 16125,	
Immo Castel S.A., Luxembourg	16109	Tefin Participations S.A., Luxembourg	16128
Imprimerie Centrale S.A., Luxembourg		(Le) Trente, S.à r.l., Luxembourg	

## ASTERISQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 38.184.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 38, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme Banque domiciliataire Signatures

(14428/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## **ASTERISQUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 38.184.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 27 mars 1996

## Résolutions

1. Leur mandat venant à échéance, l'assemblée décide de réélire les commissaires aux comptes pour une période d'un an venant à échéance à l'assemblée ordinaire statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1996 comme suit: Monsieur Aldo Ranchino, demeurant à Rome (Italie);

COOPERS & LYBRAND S.C., Luxembourg.

2. L'assemblée décide de transférer le siège de la société de son adresse actuelle: 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 13, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 3 juin 1996.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 38, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14429/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## BILBAO VIZCAYA INVESTMENT ADVISORY COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 27.710.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 76, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour BILBAO VIZCAYA INVESTMENT ADVISORY COMPANY

KREDIETRUST

C. Lamesch

J. Vanden Bussche

Chef de Service

1<sup>er</sup> Fondé de pouvoir

(14439/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## BILBAO VIZCAYA INVESTMENT ADVISORY COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 27.710.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale statutaire du 17 avril 1996

- Le bénéfice net au 31 décembre 1995 de LUF 19.634.926,- est reporté à nouveau.
- ARTHUR ANDERSEN & CO., Luxembourg, est réélue comme commissaire aux comptes pour un nouveau terme d'un an.

Pour BILBAO VIZCAYA INVESTMENT ADVISORY COMPANY

**KREDIETRUST** 

C. Lamesch

J. Vanden Bussche

Chef de Service

, 1er Fondé de pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 79, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14440/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## **AVANTI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 30.658.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 76, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

**AVANTI HOLDING S.A.** 

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(14430/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## **AVANTI HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen. H. R. Luxemburg B 30.658.

Auszug aus den Beschlüssen der ordentlichen Generalversammlung vom 7. August 1995

- Das Mandat der Frau Yolande Johanns, employée privée, Reckange-sur-Mess, als Verwaltungsratsmitglied, sowie das Mandat des Kommissars, FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxemburg, werden für sechs weitere Jahre bis zur ordentlichen Generalversammlung von 2001 verlängert;
- Herr Hubert Hansen, licencié en droit, Mersch, und Herr Guy Lammar, employé privé, Itzig, werden als Verwaltungsratsmitglieder für sechs Jahre bis zur ordentlichen Generalversammlung von 2001 gewählt, da die Herren François-Marc Lanners und Germain Menager, Verwaltungsratsmitglieder, aus persönlichen Gründen nicht wiedergewählt werden möchten

Für beglaubigten Auszug AVANTI HOLDING S.A. hterschrift Unterschrift

Unterschrift

Verwalter

Verwalter

verwaiter

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 75, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14431/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## BEAUMER S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 52.479.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 77, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEAUMER S.A.

Signature

(14436/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## CASA TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 38.755.

The balance sheet as at December 31, 1995, registered in Luxembourg, on April 22, 1996, vol. 478, fol. 68, case 6, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on April 29, 1996.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, April 25, 1996.

(14442/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## DRESDNER EURO MONEY MANAGEMENT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2097 Luxembourg, 26, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 48.370.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1996, vol. 478, fol. 80, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

Signature.

(14456/016/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## DRESDNER EURO MONEY MANAGEMENT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-2097 Luxemburg, 26, rue du Marché-aux-Herbes.

H. R. Luxemburg B 48.370.

Auszug aus der Niederschrift über die ordentliche Generalversammlung der Anteilsinhaber am 9. April 1996

« . . .

Die Generalversammlung beschloß einstimmig, für die Amtszeit bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 1997 zu Mitgliedern des Verwaltungsrates:

Herrn F. Otto Wendt

Herrn Walter H. Draisbach

Herrn Bernd Ehinger

Herrn Ernst Krause

Herrn Dieter Berodt

Herrn Frank-Thomas Kraft

zu wählen und für die gleiche Amtszeit die TREUHAND-VEREINIGUNG LUXEMBURG AG, Réviseurs d'Entreprises, zum Wirtschaftsprüfer zu bestellen.

Die Generalversammlung nahm zur Kenntnis, daß

Herr Armin Kürzinger,

General Manager der EUROPA BANK AG, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxemburg,

ab dem 15. März 1995 zum Geschäftsführer bestellt worden ist.

Luxemburg, den 22. April 1996.

Für richtigen Auszug

F. Otto Wendt W. H. Draisbach B. Ehinger

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1996, vol. 478, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14457/016/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## COMPTOIR COMPTABLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2434 Senningerberg, 2, rue des Résidences.

R. C. Luxembourg B 29.667.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trois avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée COMPTOIR COMPTABLES, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 5, rue des Foyers, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 29.667, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 10 décembre 1988, publié au Mémorial C, n° 101 du 15 avril 1989.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Waltener, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Madame Rosella Galeota, employée privée, demeurant à Soleuvre. L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Patrick Kontz, expert en administration des affaires, demeurant à Luxembourg.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portées sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'associés représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

## Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de Luxembourg, 5, rue des Foyers à l'adresse suivante: L-2434 Senningerberg, 2, rue des Résidences.
  - 2. Modification correspondante de l'article 2 des statuts.
- B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la soicété de Luxembourg, 5, rue des Foyers, à l'adresse suivante: L-2434 Senningerberg, 2, rue des Résidences.

## Deuxième et dernière résolution

Suite à ce transfert de siège, l'article deux des statuts est à modifier et aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 2. Le siège social de la société est établi à Senningerberg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Niederanven, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Waltener, R. Galeota, P. Kontz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 1996, vol. 90S, fol. 25, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 22 avril 1996.

P. Bettingen.

(14445/202/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## COMPTOIR COMPTABLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2434 Senningerberg, 2, rue des Résidences.

R. C. Luxembourg B 29.667.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 22 avril 1996.

P. Bettingen.

(14446/202/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## CONSILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>. R. C. Luxembourg B 31.046.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme CONSILUX S.A., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup> (R. C. Luxembourg n° B 31.046), constituée originairement sous la dénomination de C.C.C. S.A. (CONSEIL CONSULAIRE COMMERCIAL) par acte du notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, à la date du 18 juillet 1989, publié au Mémorial C, n° 359 du 5 décembre 1989, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du prédit notaire Christine Doerner, daté du 5 septembre 1990, publié au Mémorial C, n° 86 du 26 février 1991.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Madame Claudia Hilger-Simon, employée privée, demeurant à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

l.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social de deux millions de francs (2.000.000,- LUF), divisé en deux mille actions est représentée.

- II.- Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.
  - III.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société;
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation, ainsi que de donner décharge de leur gestion jusqu'à la date de la présente assemblée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

## Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur, Madame Monique Warnimont, veuve de feu Monsieur Robert Weyland, sans état, demeurant à L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de vingt mille francs, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, C. Hilger, C. Lahyr, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1er avril 1996, vol. 497, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 avril 1996.

J. Seckler.

(14447/231/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## DRAGON INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg.

### DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the third of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, in replacement of Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Mr Gilbert Schintgen, Assistent Vice-President, UBS-INTRAG (SERVICES) S.A., residing in Luxembourg, acting in the name and on behalf of the company YAMATANE INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY, Ltd,

having its registered office in Tokyo, (Japan), by virtue of a proxy given on the 29th of March 1996, which proxy, initialed ne varietur by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state that:

- The Investment Company with Variable Capital (SICAV) DRAGON INTERNATIONAL FUND, having its registered office in L-2011 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, (R. C. Luxembourg B 30.517), has been incorporated pursuant to a notarial deed on the 18th of May 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 212 of the 3rd of August 1989.
  - The share capital of the Company is presently represented by one (1) share without par value.
- The company YAMATANE INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY, Ltd, has become the sole owner of the one (1) share and has decided to dissolve and to liquidate the Company, as the Company has no more activity and as the share capital has fallen below one fourth of the minimum required by law.
  - Herewith the dissolution and liquidation of the Company is pronounced with immediate effect.
- The sole shareholder declares to take over all the assets of the Company and declares that all liabilities of the Company against third parties have been fully paid off and that he is responsible for any eventual actually unknown liabilities of the Company. The sole shareholder will also pay the fees of the present deed.
- Whereas the liquidation of the Company is to be considered as achieved and the Company is thus held to be definitely dissolved and liquidated.
  - Discharge is granted to the directors of the Company for the execution of their mandate.
- The books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at the former registered office of the dissolved company in L-2011 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that at the request of the appearer, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearer and in case of divergencies between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trois avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

#### A comparu:

Monsieur Gilbert Schintgen, Assistent Vice-President, UBS-INTRAG (SERVICES) S.A., demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société YAMATANE INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY, Ltd, ayant son siège social à Tokyo, (Japon),

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 mars 1996, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société d'investissement à capital variable DRAGON INTERNATIONAL FOND, ayant son siège social à L-2011 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 30.517, a été constituée suivant acte notarié en date du 18 mai 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 212 du 3 août 1989.
  - Le capital social est actuellement représenté par une (1) action sans désignation de valeur nominale.
- La société YAMATANE INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY, Ltd, est devenue propriétaire de l'action dont il s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société, comme celle-ci n'a plus d'activité et comme le capital social est tombé en dessous du quart du minimum requis par la loi.
  - Par la présente, elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire unique qui déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.
  - Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.
  - Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leur mandat.
- Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à L-2011 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Schintgen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 1996, vol. 90S, fol. 26, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1996.

F. Baden.

(14454/200/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## D A C O, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 10, rue de Bitbourg.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 75, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

(14448/508/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## DACO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 10, rue de Bitbourg.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 75, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

(14449/508/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## DACO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 10, rue de Bitbourg.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 75, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

(14450/508/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## I.V.E.L., IV ENGINEERING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, (anc. DERENBACH S.A.).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 52.616.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le premier avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DERENBACH S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le n° 52.616, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 652 du 21 décembre 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Italo Vioto, administrateur-délégué, demeurant à Wiltz.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Thomas Vioto, agent technique, demeurant à Flémalle (Belgique).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Yves Schmit, chef comptable, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, l'actionnaire déclare se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant. Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

## Ordre du jour:

- 1. Changement de la dénomination de la société et modification subséquente du premier alinéa de l'article 1er des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:
- «Art. 1<sup>er</sup>. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de IV ENGINEERING LUXEMBOURG, en abrégé I.V.E.L.»
  - 2. Démission des trois membres du conseil d'administration et décharge aux trois administrateurs démissionnaires.
  - 3. Nomination de trois nouveaux administrateurs et détermination de leurs pouvoirs.
  - 4. Ajout d'un premier alinéa à l'objet social de la société ayant la teneur suivante:

«La société peut participer à l'étude, la préfabrication, la construction métallique et mécanique ainsi que toute supervision des travaux industriels au Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut enfin réaliser toutes les opérations et accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.»

- 5. Modification subséquente de l'article 2 des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société et ainsi modifier le premier alinéa de l'article 1er des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 1er. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de IV ENGINEERING LUXEMBOURG, en abrégé I.V.E.L.»

## Deuxième résolution

L'assemblée déclare accepter la démission de trois membres actuels du conseil d'administration et leur accorder décharge pleine et entière, savoir:

- Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Yves Schmit, chef comptable, demeurant à Luxembourg;
- Madame Nathalie Triolé, employée privée, demeurant à Elzange.

## Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes en leur remplacement avec les mêmes pouvoirs découlant des statuts de la société:

- Monsieur Italo Vioto, administrateur-délégué, demeurant à Wiltz;
- Madame Christine Vioto, employée, demeurant à Flémalle (Belgique);
- Monsieur Thomas Vioto, agent technique, demeurant à Flémalle (Belgique).

La durée de leur mandat sera de six ans et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an deux mille un.

## Quatrième et dernière résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de léa société afin d'y ajouter un premier alinéa à l'objet social de la société, ayant la teneur suivante:

«Art. 2. La société peut participer à l'étude, la préfabrication, la construction métallique et mécanique ainsi que toute supervision des travaux industriels au Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut enfin réaliser toutes les opérations et accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à trente-cinq mille francs luxembourgeois (35.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Vioto, T. Vioto, Y. Schmit, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 1996, vol. 90S, fol. 25, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 22 avril 1996.

P. Bettingen.

(14451/202/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## I.V.E.L., IV ENGINEERING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 52.616.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 22 avril 1996.

P. Bettingen.

(14452/202/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## DRAKE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 51.483.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 76, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

DRAKE FINANCE S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(14455/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## **EXOTICA S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 31.873.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the fiteenth of March.

Before Maître Marc Elter, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EXOTICA S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves, trade register Luxembourg, section B number 31.873, incorporated by a deed dated on the 18th of October 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 86 of the 19th of March 1990, and whose Articles of Incorporation have been amended by deeds:

- on the 16th of November 1989, publislied in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 115 of the 9th of April 1990;
- on the 14th of December 1990, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 184 of the 17th of April 1991;

- on the 14th of December 1992, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 100 of the 3rd of March 1993;
- on the 6th of December 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 123 of the 21st of March 1995.

The meeting is presided over by Mr Enrico Maldifassi, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints secretary Mr Patrick Van Hees, bachelor of notarial law, residing in Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mrs Asa Hellsten, employee, residing in Gonderange.

The chairman requests the notary to act that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.
- II.- That this meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to shareholders by registered mail on the 6th of March 1996.
- III.- As appears from the attendance list, from the 4,119 (four thousand one hundred and nineteen) shares, actually in circulation, 2,934 (two thousand nine hundred and thirty-four) shares are present or duly represented at the present extraordinary general meeting, which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.
  - IV.- That the agenda of the meeting is the following:

### Agenda:

- 1.- Increase of the subscribed capital to the amount of USD 6,178,500.- by issue of 4,119 shares with a nominal value of USD 1,500.-, on payment of an issuance premium of USD 2,500.- per share.
- 2.- Carrying out of this increase in cash by way of subscription and authorization to the Board of Directors to fix the terms and conditions.
- 3.- Adaptation of the amount of the subscribed capital of the company in order to acknowledge the increase of capital at the issue of the subscription's offer period and the amendment to the articles of incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

## First resolution

The meeting decides to increase the subscribed capital of the company to the amount of USD 6,178,500 (six million one hundred and seventy-eight thousand five hundred United States dollars) to raise it from its now amount of USD 6,178,500 (six million one hundred and seventy-eight thousand five hundred United States dollars) to USD 12,357,000 (twelve million three hundred and fifty-seven thousand United States dollars) by issue of 4,119 (four thousand one hundred and nineteen) shares with a par value of USD 1,500 (one thousand five hundred United States dollars) and on payment of USD 2,500 (two thousand five hundred United States dollars) as issuance premium per share.

## Second resolution

The meeting decides to carry out this increase of capital by way of subscription during the period between March 18th and April 4th,1996, inclusive.

The Board of Directors is expressly authorized to fix all the technical terms and conditions of this subscription in cash, notably its duration, the way and delay of payment, being understood that the actual shareholders shall be able to exercise their preferential right to subscribe.

## Third resolution

In order to adapt the articles of incorporation at the issue of the subscription's period in accordance with the realized increase of capital, the meeting decides to increase the amount of the authorized capital to raise it to USD 12,357,000 (twelve million three hundred and fifty-seven thousand United States dollars), but strictly in the limits of this increase of capital by way of subscription and according to the respect of the preferential right to subscribe owned by the shareholders.

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend third and fifth paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

- «**Art. 5. Third paragraph.** The authorized capital is set at USD 12,357,000 (twelve million three hundred and fifty-seven thousand United States dollars), represented by 8,238 (eight thousand two hundred and thirty-eight) shares with a par value of USD 1,500.- (one thousand five hundred US dollars) each, carrying one voting right in the general assembly.»
- **«Art. 5. Fifth paragraph.** Furthermore, the Board of Directors is authorized, until May 5th, 1996, to increase the subscribed capital, within the limits of the authorized capital following the terms and conditions of the increase of capital realized by way of subscription and conditional to the number of shares effectively subscribed. The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

#### Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze mars.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EXOTICA S.A., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves, R. C. Luxembourg section B, numéro 31.873, constituée suivant acte reçu le 18 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 86 du 19 mars 1990, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus:

- en date du 16 novembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 115 du 9 avril 1990:
- en date du 14 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 184 du 17 avril 1991:
- en date du 14 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 100 du 3 mars 1993.
- en date du 6 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 123 du 21 mars 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Enrico Maldifassi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Van Hees, licencié en notariat, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Madame Asa Hellsten, employée privée, demeurant à Gonderange.

Le président prie le notaire d'acter que:

- l.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Que la présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par recommandé aux actionnaires en date du 6 mars 1996.
- III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 4.119 (quatre mille cent dix-neuf) actions, actuellement en circulation, 2.934 (deux mille neuf cent trente-quatre) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle, par conséquent, est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.
  - IV.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

## Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence de USD 6.178.500,- par l'émission de 4.119 actions d'une valeur nominale de USD 1.500,- et moyennant une prime d'émission de USD 2.500,- par action.
- 2.- Réalisation de cette augmentation en numéraire par voie de souscription et autorisation au Conseil d'Administration d'en fixer les modalités.
- 3.- Adaptation du montant du capital autorisé de la société aux fins de permettre la constatation de l'augmentation du capital au terme de la période de souscription et la modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence de USD 6.178.500,- (six millions cent soixante-dix-huit mille cinq cents dollars des Etats-Unis) pour le porter de son montant actuel de USD 6.178.500,- (six millions cent soixante-dix-huit mille cinq cents dollars des Etats-Unis) à USD 12.357.000,- (douze millions trois cent cinquante-sept mille dollars des Etats-Unis) par l'émission de 4.119 (quatre mille cent dix-neuf) actions d'une valeur nominale de USD 1.500,- (mille cinq cents dollars des Etats-Unis) et moyennant le paiement d'une prime d'émission de USD 2.500,- (deux mille cinq cents dollars des Etats-Unis) par action.

## Deuxième résolution

L'assemblée décide de réaliser cette augmentation de capital par voie de souscription pendant la période entre le 18 mars et le 4 avril 1996 inclus.

Le Conseil d'Administration est expressément autorisé à fixer toutes les modalités techniques de cette souscription en numéraire, notamment sa durée, le mode et le délai de paiement, étant entendu que les actionnaires actuels seront mis en mesure d'exercer leur droit préférentiel de souscription.

## Troisième résolution

Afin de permettre d'adapter les statuts à l'issue de la période de souscription en fonction de l'augmentation réalisée, l'assemblée décide d'augmenter le montant du capital autorisé existant pour le porter à USD 12.357.000,- (douze millions trois cent cinquante-sept mille dollars des Etats-Unis), mais strictement dans le cadre de cette augmentation par voie de souscription et dans le respect du droit préférentiel d'y souscrire, appartenant aux actionnaires.

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

- **«Art. 5. Troisième paragraphe.** Le capital autorisé est fixé à USD 12.357.000,- (douze millions trois cent cinquante-sept mille dollars des Etats-Unis) qui sera représenté par 8.238 (huit mille deux cent trente-huit) actions de USD 1.500,- (mille cinq cents dollars US) chacune.»
- «**Art. 5. Cinquième paragraphe.** En outre, le conseil d'administration est, jusqu'au 5 mai 1996, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé suivant les modalités de l'augmentation du capital réalisée par voie de souscription et en fonction du nombre d'actions effectivement

souscrites. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: E. Maldifassi, P. Van Hees, A. Hellsten, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1996, vol. 89S, fol. 86, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1996.

M. Elter.

(14462/210/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## **EXOTICA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 31.873.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1996.

M. Elter.

(14463/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## EURO BALDI GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R. C. Luxembourg B 40.350.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1996, vol. 478, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale des actionnaires, qui s'est réunie au siège de la société, a décidé de reporter la perte de 4.352,-LUF sur l'exercice suivant.

Composition du conseil d'administration

Bruno Erpicum, Belgique;

Jacques Orban, Luxembourg;

André Vanden Borre, Espagne.

Commissaire aux comptes pour l'année 1994

AXEL VYBORG (LUXEMBOURG) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Société Civile

(14458/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## FINANCIERE ERRANI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 50.612.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze avril.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le n° 13.859, représentée aux fins des présentes par Monsieur Claudio Bacceli, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg, et Madame Maryse Santini, fondée de pouvoir, demeurant à Bettembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme FINANCIERE ERRANI S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le n° 50.612, constituée suivant acte reçu le 2 mars 1995, publié au Mémorial C, n° 310 du 6 juillet 1995, dont les statuts ont été modifiés par acte du 12 avril 1995, publié au Mémorial C, n° 357 du 1er août 1995 et par acte du 5 juillet 1995, publié au Mémorial C, n° 482 du 25 septembre 1995,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'adminiistration, prise en sa réunion du 10 avril 1996; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

- I.- Que le capital social de la société anonyme FINANCIERE ERRANI S.A., prédésignée, s'élève actuellement à CHF 1.033.000,- (un million trente-trois mille francs suisses), représenté par 1.033 (mille trente-trois) actions d'une valeur nominale de CHF 1.000,- (mille francs suisses) chacune, entièrement libérées.
- II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à CHF 5.000.000,- (cinq millions de francs suisses) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue, la publication ayant été faite au Mémorial C, n° 310 du 6 juillet 1995.
- III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 10 avril 1996 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de CHF 230.000,- (deux cent trente mille francs suisses), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel à CHF 1.263.000,- (un million deux cent soixante-trois mille francs suisses), par la création et l'émission de 230 (deux cent trente) actions nouvelles d'une valeur nominale de CHF 1.000,- (mille francs suisses) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.
- IV.- Que le conseil d'administration, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.
- V.- Que les 230 (deux cent trente) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par un versement à un compte bancaire au nom de la société FINANCIERE ERRANI S.A., prédésignée, de sorte que la somme de CHF 230.000,- (deux cent trente mille francs suisses) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.
- VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:
- «Art. 5. Premier alinéa. Le capital souscrit est fixé à CHF 1.263.000,- (un million deux cent soixante-trois mille francs suisses), représenté par 1.263 (mille deux cent soixante-trois) actions d'une valeur nominale de CHF 1.000,- (mille francs suisses) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent dix mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Bacceli, M. Santini, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 90S, fol. 41, case 9. – Recu 57.915 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1996. (14468/210/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

M. Elter.

## MAGASIN DE CONFECTION BABYLUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Luxembourg, 65, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

(14432/508/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## **EURONAV LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 51.212.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 77, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURONAV LUXEMBOURG S.A.

Signature

(14461/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## FEDON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen. R. C. Luxembourg B 49.764.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FEDON INTERNA-TIONAL S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 49.764, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 157 du 6 avril 1995, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date des:

- 10 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 494 du 29 septembre 1995;
- 18 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 650 du 21 décembre 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Hubert Janssen, employé privé, demeurant à Torgny (Belgique). L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant. La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

## Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence de ITL 5.000.000.000,- pour le porter de son montant actuel de ITL 5.000.000.000,- à ITL 10.000.000.000,- par la création et l'émission de 5.000 actions nouvelles de ITL 1.000.000,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
  - 2.- Souscription et libération intégrale des actions nouvelles.
  - 3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de ITL 5.000.000.000,- (cinq milliards de lires italiennes) pour le porter de son montant actuel de ITL 5.000.000.000,- (cinq milliards de lires italiennes) à ITL 10.000.000,- (dix milliards de lires italiennes), par la création et l'émission de 5.000 (cinq mille) actions nouvelles de ITL 1.000.000,- (un million de lires italiennes) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes

## Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 5.000 (cinq mille) actions nouvelles:

- a) la société à responsabilité limitée de droit italien GEFIDE S.R.L., ayant son siège social à I-32010 Pieve d'Alpago, Via dell Industria 5 (Italie), à concurrence de 4.000 (quatre mille) actions;
- b) la société anonyme droit italien GIORGIO FEDON & FIGLI S.P.A., ayant son siège social à I-32040 Vallesella di Domegge di Cadore, Via Dell'Occhiale 4 (Italie), à concurrence de 1.000 (mille) actions.

## Souscription - libération

## Ensuite:

- a) La société GEFIDE S.R.L., prédésignée;
- b) La société GIORCIO FEDON & FIGLI S.P.A., prédésignée;
- ici représentées par Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, en vertu de deux procurations dont mention ci-

ont, par leur représentante susnommée, déclaré souscrire les 5.000 (cinq mille) actions nouvelles, chacune le nombre pour lequel elle a été admise et les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme holding FEDON INTERNATIONAL S.A., prédésignée, de sorte que la somme de ITL

5.000.000.000,- (cinq milliards de lires italiennes) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

## Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa. Le capital souscrit est fixé à ITL 10.000.000.000,- (dix milliards de lires italiennes), représenté par 10.000 (dix mille) actions de ITL 1.000.000,- (un million de lires italiennes) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués, sans nul préjudice, à la somme d'un million quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal. Signé: R. Scheifer-Gillen, H. Janssen, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 89S, fol. 99, case 1. – Reçu 975.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

M. Elter.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 23 avril 1996.

(14464/210/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## FEDON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen. R. C. Luxembourg B 49.764.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1996.

(14465/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## FOURB INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 54.056.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre avril.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

## A comparu:

Monsieur Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Wecker,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme FOURB INTERNA-TIONAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 54.056, constituée suivant acte reçu le 20 février 1996, en voie de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, dont les statuts n'ont pas été modifiés,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 3 avril 1996; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

- I.- Que le capital social de la société anonyme FOURB INTERNATIONAL HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à ITL 100.000.000,- (cent millions de lires italiennes), représenté par 20.000 (vingt mille) actions de ITL 5.000,- (cinq mille lires italiennes) chacune, entièrement libérées.
- II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à ITL 13.000.000.000,- (treize millards de lires italiennes) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.
- III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 3 avril 1996 et en conformité avec les pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de ITL 1.200.000.000,- (un milliard deux cents millions de lires italiennes), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de ITL 100.000.000,- (cent millions de lires italiennes) à ITL 1.300.000.000,- (un milliard trois cents millions de lires italiennes), par la création et l'émission de 240.000 (deux cent quarante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 5.000,- (cinq mille lires italiennes) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

- IV.- Que le conseil d'administration, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.
- V.- Que les 240.000 (deux cent quarante mille) actions nouvelles ont été souscrites par l'actionnaire majoritaire et libérées intégralement en numéraire par un versement à un compte bancaire au nom de la société FOURB INTERNA-TIONAL HOLDING S.A., prédésignée, de sorte que la somme de ITL 1.200.000.000,- (un milliard deux cents millions de lires italiennes) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.
- VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:
- «Art. 5. Premier alinéa. Le capital souscrit est fixé à ITL 1.300.000.000,- (un milliard trois cents millions de lires italiennes), représenté par 260.000 (deux cent soixante mille) actions d'une valeur nominale de ITL 5.000,- (cinq mille lires italiennes) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués, sans nul préjudice, à la somme de trois cent dix mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Stoffel, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 1996, vol. 90S, fol. 28, case 6. – Reçu 233.880 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1996.

M. Elter.

(14476/210/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## FOURB INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 54.056.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1996.

M. Elter.

(14477/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## FIDINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 31.154.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 76, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

FIDINVEST S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(14466/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## FIDINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 31.154.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 19 mars 1996

– Messieurs Théo Peeters, administrateur de sociétés, B-Linden, et Hubert Hansen, licencié en droit, L-Mersch, sont nommés en tant que nouveaux administrateurs en remplacement de Messieurs Guy Kreusch et Marc-Hubert Henry, démissionnaires. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Extrait certifié sincère et conforme

FIDINVEST S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 75, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14467/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## FINATRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22/24, boulevard Royal.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 16 avril 1996

– Nomination de Monsieur Patrice Thiriat, administrateur de sociétés, demeurant à Créteil (France), de Monsieur Alain Izorce, ingénieur, demeurant à Ferolles Attilly (France), et de Madame Meida Ruska, assistante de direction, demeurant à Créteil (France),

en remplacement des administrateurs actuels et pour la durée des mandats restant à courir.

Signature

Signature

Signature

Le Président

sident Le Secrétaire

Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 74, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14469/700/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## FINATRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22/24, boulevard Royal.

Réunion du conseil d'administration du 16 avril 1996

Le 16 avril 1996, les administrateurs se sont réunis en conseil et ont décidé, à l'unanimité, ce qui suit:

Monsieur Patrice Thiriat, administrateur de sociétés, demeurant à Créteil (France), est nommé au poste d'administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Le Conseil d'Administration Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 74, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14470/700/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## FINDICO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 30.382.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration par voie circulaire avec effet au 8 mars 1996

- La démission de Monsieur Jan Verhaeghe et de Monsieur Lambert Panis comme administrateurs de la SICAV est acceptée.
- Monsieur Stefan Duchateau, directeur de département à la KREDIETBANK N.V., Bruxelles, est coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Jan Verhaeghe, démissionnaire.
- Monsieur Luc Sebreghts, administrateur-directeur à la H.S.A. S.A. BANQUE D'EPARGNE, Anvers, est coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Lambert Panis, démissionnaire.
  - Messieurs Stefan Duchateau et Luc Sebreghts termineront le mandat de leurs prédécesseurs.
- La cooptation de Monsieur Stefan Duchateau et de Monsieur Luc Sebreghts comme administrateurs sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires pour ratification.

Extrait certifié sincère et conforme Pour FINDICO

KREDIETRUST

C. Lamesch

J. Vanden Bussche

Chef de Service

1er Fondé de pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 75, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14471/526/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## GLOBAL PATENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 25.667.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1996, vol. 478, fol. 78, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

AGEST CONSULT S.A.

Agent domiciliataire

Signature

(14486/638/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## FIN SOFT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 28.211.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1996, vol. 478, fol. 68, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

F. Faber.

(14472/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## MAGASIN DE CONFECTION FLAIR SHOP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 75, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

(14474/508/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## FLORA DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo. R. C. Luxembourg B 35.773.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1996, vol. 478, fol. 82, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (14475/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## FUNDO S.A., Société Anonyme, (anc. Société Anonyme Holding).

Registered office: Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 30.039.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-seventh of March.

Before Maître Marc Elter, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FUNDO S.A., a joint stock corporation, having its registered office in Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, trade register Luxembourg, section B number 30.039, incorporated by deed dated on February 14th, 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 189 of July 10th, 1989, and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided over by Mr Olivier Martin, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Carlo Arend, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Catherine Rubert, employee, residing in Cosnes et Romain, France.

The chairman requests the notary to act that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, the 250 (two hundred and fifty) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.
  - III.- That the agenda of the meeting is the following:

## Agenda:

1.- Transformation of the holding status of the company into Financial Participation Company (SOPARFI), which will lead to the amendment of the corporate object with the following wording:

«The company's purpose consists in all commercial operations relating directly or indirectly to the taking of participations in any form whatever, in any enterprise presenting as financing company or partnership, as well as the administration, the management, the control and development of such participation, without having to abide by the bounds laid down by the act of July 31st, 1929 on holding companies.

Notably, it may use its assets for the creation, the management, the development and the liquidation of a portfolio composed by any securities, take part in the creation, the development and the control of any enterprises, to acquire through contribution, subscription, underwriting, firm purchase or option and in any other manner, all types of securities, and may dispose of them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, grant any assistance, advance, loan or guarantee to any company in which it has a direct or indirect interest.

It also may proceed to the acquisition, management, exploitation, sale or hire of any real estate, furnished or unfurnished and in general, carry out any real estate operations, except those of properties traders and the placing and management of its liquid assets. In general, the company may carry out any patrimonial, movable, real estate, commercial,

industrial or financial activity which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes or any expansion of them.»

- 2.- Resignation of a director and discharge.
- 3.- Appointment of a new director.
- 4.- Suppression of article 10 and subsequent renumbering of the by-laws.
- 5.- Other eventual amendments according to the considered transformation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

## First resolution

The meeting decides to modify the corporate object of the company by giving to article 4 of the by-laws the same wording as in the agenda.

#### Second resolution

The meeting decides to suppress in article first the designation «holding» in order to avoid any confusion, to read as follows:

«Art. 1. A Luxembourg stock company is governed by the present by-laws under the title of FUNDO S.A.»

#### Third resolution

The meeting states the resignation of Mr Martin A. Rutledge as director and gives him full discharge for the accomplishment of his mandate.

#### Fourth resolution

The meeting appoints as new director for the same time as the current one, Mr Patrick Haller, employee, residing in Imbringen.

## Fifth resolution

The meeting decides to suppress purely and simply article 10 of the by-laws relating to surety bonds of directors and auditor and to re-number the articles of incorporation consequently.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

## Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FUNDO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, R. C. Luxembourg, section B, numéro 30.039, constituée suivant acte reçu le 14 février 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 189 du 10 juillet 1989 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier Martin, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Carlo Arend, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Madame Catherine Rubert, employée privée, demeurant à Cosne et Romain, France

Le président prie le notaire d'acter que:

- l.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Qu'il appert de la liste de présence que les 250 (deux cent cinquante) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

## Ordre du jour:

1.- Transformation du statut de la société holding en Société de Participations Financières, ce qui entraîne la modification de l'objet social qui aura le libellé suivant:

«La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra notamment procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés, et généralement faire toutes opérations immobilières, à l'exception de celle de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

- 2.- Démission d'un administrateur et décharge.
- 3.- Nomination d'un administrateur.
- 4.- Suppression de l'article 10 et renumérotation subséquente des statuts.
- 5.- Autres modifications éventuelles en accord avec la modification envisagée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société en donnant à l'article quatre des statuts la teneur du texte repris à l'ordre du jour.

## Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer dans l'article premier la désignation «holding» afin d'éviter toute confusion et de donner à cet article la teneur suivante:

«Art. 1er. Il est régi par les présents statuts une société anonyme luxembourgeoise dénommée FUNDO S.A.»

#### Troisième résolution

L'assemblée constate la démission de Monsieur Martin A. Rutledge en tant qu'administrateur et lui donne entière décharge pour l'accomplissement de son mandat.

## Quatrième résolution

L'assemblée nomme en qualité de nouvel administrateur pour le même terme que ceux actuellement en fonction, Monsieur Patrick Raller, employé privé, demeurant à Imbringen.

## Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement l'article 10 des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et commissaire et de renuméroter les articles en conséquence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française.

Signé: O. Martin, C. Arend, C. Hubert, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 90S, fol. 8, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1996.

M. Elter.

(14478/210/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## FUNDO S.A., Société Anonyme, (anc. Société Anonyme Holding).

Siège social: Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 30.039.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 1996. (14479/210/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

M. Elter.

## HERMLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 42.708.

Le siège social de la société est transféré au 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme Pour HERMLUX HOLDING S.A. KREDIETRUST Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 79, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14489/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## GARAGE AUTOVITE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 127-128, rue de Hollerich.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

(14480/508/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## GEBRÜDER ROUBOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo. R. C. Luxembourg B 21.782.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1996, vol. 478, fol. 82, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14481/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## GLOBAL PATENT HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 25.587.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1996, vol. 478, fol. 78, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

AGEST CONSULT S.A.

Agent domiciliataire Signature

(14485/638/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## GUMADE (HOLDING) S.A., Société Anonyme, (anc. MAISON LAFITTE S.A.).

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 33.012.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1996, vol. 478, fol. 78, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau . . . . . . . . . . . . LUF 34.358.078,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1996.

(14487/507/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Signature.

## GERCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Livange.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le cinq avril.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GERCO S.A. avec siège social à Livange; constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 janvier 1996, non encore publié au Mémorial C. L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Fernande Mangen, employée privée, demeurant à Frisange.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Henri Hoven, comptable demeurant à Bettembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Gérard Heinen, comptable, demeurant à Contern.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

- 1. Mise en liquidation volontaire de la société.
- 2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Que le présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené ne conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

## Première Résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### Deuxième et Dernière Résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur Monsieur Gérard Heinen, comptable, demeurant à Contern avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise. Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société. Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de son pouvoir qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale s'élève approximativement à vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Mangen, G. Heinen, H. Hoven, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 avril 1996, vol. 821, fol. 74, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 24 avril 1996.

C. Doerner.

(14482/209/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## HIPERGEST HOLDING S.A., Société Anonyme, (anc. GISCOURS HOLDING S.A.).

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 30.417.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnvoie, en remplacement de Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, empêchée, la minute des présentes restant à la garde de la seconde nommée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GISCOURS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 30.417, constituée suivant acte reçu en date du 6 avril 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 229 du 21 août 1989 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu en date du 27 décembre 1995, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Betty Prudhomme, employée privée, demeurant à Thiaumont (Belgique).

Madame la présidente désigne comme secrétaire, Madame Myriam Mottard, employée privée, demeurant à Wolkrange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Richard De Giorgi, employé privé, demeurant à Arlon (Belgique). Madame la présidente déclare et prie le notaire d'acter.

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les cinq mille (5.000) actions actuellement en circulation et représentant l'intégralité du capital social fixé à cinq cent mille francs français (FRF 500.000,-), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extrordinaire est conçu comme suit:

## Ordre du jour:

- 1.- Changement de la durée de la société pour lui donner une durée illimitée.
- 2.- Changement de la dénomination de la société en HIPERGEST HOLDING S.A.
- 3.- Augmentation du capital social de la société pour le porter de son montant actuel de FRF 500.000,- à FRF 2.525.000,- par l'incorporation de réserves à concurrence de FRF 2.025.000,- sans émission d'actions nouvelles et suppression de la valeur nominale.
- 4.- Changement de la devise d'expression du capital social de FRF en USD au cours de conversion de FRF 5,05 pour USD 1,-. Le capital social sera dès lors de USD 500.000,-, représenté par 5.000 actions sans désignation de valeur nominale.
- 5.- Fixation d'un capital autorisé de USD 2.000.000,- afin de permettre à la société d'augmenter son capital de USD 500.000,- à 2.000.000,-.
  - 6.- Modifications subséquentes des statuts.

Ensuite, Madame la présidente a déposé sur le bureau et donné connaissance par la lecture à l'assemblée du rapport du conseil d'administration, établi pour satisfaire aux prescriptions de l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983; ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de conférer à la société une durée illimitée.

### Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en HIPERGEST HOLDING S.A.

### Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes et d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions vingt-cinq mille francs français (FRF 2.025.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille français (FRF 500.000,-) à deux millions cinq cent vingt-cinq mille français (FRF 2.525.000,-), par l'incorporation au capital social de réserves à due concurrence, et ce, sans émission d'actions nouvelles.

La preuve de l'existence desdites réserves a été apportée au notaire instrumentant sur la base d'un bilan arrêté au 31 décembre 1995 et d'une attestation constatant que les réserves y mentionnées existent encore à ce jour.

### Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social de francs français (FRF) en dollars des Etats-Unis (USD) au cours de conversion de FRF 5,05 (cinq virgule zéro cinq francs français) pour USD 1,- (un dollar des Etats-Unis), le capital social étant dès lors fixé à USD 500.000,- (cinq cent mille dollars des Etats-Unis), représenté par 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale.

## Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé à USD 2.000.000,- (deux millions de dollars des Etats-Unis) afin de permettre à la société d'augmenter son capital de USD 500.000,- (cinq cent mille dollars des Etats-Unis) à USD 2.000.000,- (deux millions de dollars des Etats-Unis).

## Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles premier et trois des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Art. 1er. Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de HIPERGEST HOLDING S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. La durée de la société est illimitée.»

«Art. 3. Le capital social est fixé à cinq cent mille dollars des Etats-Unis (USD 500.000,-), représenté par cinq (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à concurrence d'un million cinq cent mille dollars des Etats-Unis (USD 1.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille dollars des Etats-Unis (USD 500.000,-) à deux millions de dollars des Etats-Unis (USD 2.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par l'incorporation de réserves libres.

Conformément aux dispositions de l'article 32-3 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915, le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués sans nul préjudice, à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous, notaire, le présent procès-verbal. Signé: B. Prudhomme, M. Mottard, R. De Giorgi, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 90S, fol. 36, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 23 avril 1996. M. Thyes-Walch.

(14483/233/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## HIPERGEST HOLDING S.A., Société Anonyme, (anc. GISCOURS HOLDING S.A.).

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 30.417.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1996.

M. Thyes-Walch.

(14484/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## HANSA-NORD-LUX MANAGEMENTGESELLSCHAFT.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 38-40, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 28.765.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1996, vol. 478, fol. 79, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 1996.

HANSA-NORD-LUX MANAGEMENTGESELLSCHAFT

Signature

(14488/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## IBEX CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 51.847.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-ninth of March. Before Maître Marc Elter, notary residing in Luxehbourg.

Appeared:

Mr Kenneth Reid, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxy holder of the Board of Directors of the société anonyme IBEX CORPOR-ATION S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, trade register Luxembourg section B, number 51.847, incorporated by a deed dated on June 30th, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 1995, page 25.442; and whose Articles of Association have been amended by a deed on August 23th, 1995 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 547 of November 10th, 1995.

By virtue of the authority conferred on him by decision of the Board of Directors, taken at its meeting of the 13th February, 1996; an extract of the minutes of the said meeting, signed ne varietur by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the attesting notary public to record his declarations and statements which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed société anonyme IBEX CORPORATION S.A., amounts currently to USD 4,050,000.- (four million fifty thousand US dollars), divided into 2,025,000 (two million twenty-five thousand) shares with a par value of USD 2.- (two US dollars) each, all fully paid up.

II.- That in accordance with the terms of article three of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at USD 10,000,000.- (ten million US dollars), represented by 5,000,000 (five million) shares having a par value of USD 2.- (two US dollars) each and the Board of Directors has been authorized to increase the capital of the corporation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article three of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

- III.- That the Board of Directors, in its meeting of the 13th February and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article three of the articles of incorporation, has realized an increase of capital by the amount of USD 531,412.- (five hundred and thirty-one thousand four hundred and twelve US dollars) so as to raise the subscribed capital from its present amount of USD 4,050,000.- (four million fifty thousand US dollars) to USD 4,581,412.- (four million five hundred and eighty-one thousand four hundred and twelve US dollars), by the creation and issue of 265,706 (two hundred and sixty-five thousand seven hundred and six) new shares with a par value of USD 2 (two US dollars) each, having the same rights and privileges as the existing shares and payment of global issuance premium of USD 66,668 (sixty-six thousand and six hundred sixty-eight US dollars).
- IV.- That the Board of Directors has allowed to the subscription to all the new shares by, each for his part: Mr and Mrs P. Foster, BORAK CONSULTANTS Ltd, Mr and Mrs F & S Megginson, Mr P.G. Misrahi, Mr Richard Neech and Mrs Margaret Loftus.
- V.- That the 265,706 (two hundred and sixty-five thousand and seven hundred and six) new shares have been entirely subscribed to and fully paid up as well as the issuance premium by waiver by the above-mentioned persons to cash loans at charge of the IBEX CORPORATION S.A. company.
- VI.- The this contribution has been subject to a report established by Mr Kenneth L. Reid, residing in Luxembourg, Réviseur d'Entreprises, which will remain here attached and which conclude so: «In my opinion the value of this contribution in kind is at least equal to the value of the 265,706 shares to be issue in IBEX CORPORATION S.A. to Mr and Mrs P Foster, BORAK CONSULTANTS Ltd, Mr and Mrs F & S Megginson, Mr P.G. Misrahi, Mr R. Neech and Mrs M. Loftus.
- VII.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article three, paragraph one, of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:
- «Art. 3. First paragraph. The corporate capital is set at USD 4,581,412.- (four million and fifty eighty-one thousand four hundred and twelve US dollars), divided into 2,290,706 (two million two hundred and ninety thousand seven hundred and six) shares with a par value of USD 2.- (two US dollars) each.»

## Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated approximately at two hundred and sixty thousand Luxembourg francs.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

## A comparu:

Monsieur Kenneth Reid, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme IBEX CORPORATION S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, R. C. Luxembourg section B, numéro 51.847, constituée suivant acte reçu le 30 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de 1995, page 25442; dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 23 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 574 du 10 novembre 1995,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 13 février 1996; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé. Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

- I.- Que le capital social de la société anonyme IBEX CORPORATION S.A., prédésignée, s'élève actuellement à USD 4.050.000,- (quatre millions cinquante mille dollars US), représenté par 2.025.000 (deux millions vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de USD 2,- (deux dollars US) chacune, entièrement libérées.
- II.- Qu'aux termes de l'article trois des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à USD 10.000.000,- (dix millions de dollars US), divisé en 5.000.000 (cinq millions) d'actions d'une valeur nominale de USD 2,- (deux dollars US) chacune, et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription, l'article trois des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.
- III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 13 février 1996 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés aux termes de l'article trois des statuts, a réalisé une augmentation de capital à concurrence de USD 531.412,- (cinq cent trente et un mille quatre cent douze dollars US), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de USD 4.050.000,- (quatre millions cinquante mille dollars US) à USD 4.581.412,- (quatre millions cinq cent quatre-vingt-un mille quatre cent douze dollars US) par la création et l'émission de 265.706 (deux cent soixante-cinq mille sept cent six) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 2,- (deux dollars US) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et paiement d'une prime d'émission de USD 66.668,- (soixante-six mille six cent soixante-huit dollars US).
- IV.- Que le conseil d'administration a décidé d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, chacun pour sa part: Monsieur et Madame P. Foster, BORAK CONSULTANTS Ltd, Monsieur et Madame F & S Megginson, Monsieur P.G. Misrahi, Monsieur Richard Neech et Madame Margaret Loftus.

- V.- Que les 265.706 (deux cent soixante-cinq mille sept cent six) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement ainsi que la prime d'émission par renonciation par les personnes précitées à des créances à la charge de la société IBEX CORPORATION S.A..
- VI.- Que cet apport a fait l'objet d'un rapport établi par le Réviseur d'Entreprises, Monsieur Kenneth L. Reid, demeurant à L-1250 Luxembourg, qui restera ci-annexé et qui conclut de la manière suivante: (traduction de l'anglais): «A mon avis, la valeur de cet apport en nature est au moins égale à la valeur des 265.706 actions à émettre dans IBEX CORPORATION S.A. à Monsieur et Madame P. Foster, BORAK CONSULTANTS Ltd, Monsieur et Madame F & S Megginson, Monsieur P.G. Misrahi, Monsieur Richard Neech et Madame Margaret Loftus.»
- VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:
- «Art. 3. Alinéa premier. Le capital social est fixé à USD 4.581.412,- (quatre millions cinq cent quatre-vingt-un mille quatre cent douze dollars US), représenté par 2.290.706 (deux millions deux cent quatre-vingt-dix mille sept cent six) actions d'une valeur nominale de USD 2,- (deux dollars US) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués, sans nul préjudice, à la somme de deux cent soixante mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. Reid, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 1er avril 1996, vol. 90S, fol. 16, case 1. – Reçu 181.398 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 10 avril 1996. M. Elter.

(14492/210/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## IBEX CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 51.847.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1996.

(14493/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

M. Elter.

## IKB INTERNATIONAL, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg. H. R. Luxemburg B 17.018.

Im Jahre eintausendneunhundertsechsundneunzig, am sechsundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtswohnsitz in Sassenheim, in Vertretung von Notar Frank Baden, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, welch letzterem gegenwärtige Urkunde verbleibt.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft IKB INTERNATIONAL, mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 17.018, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft IKB INTERNATIONAL wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Frank Baden am 6. November 1979, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 270 vom 21. November 1979. Die Satzung wurde verschiedentlich abgeändert und zum letzten Mal gemäss Urkunde des Notars Frank Baden vom 22. Dezember 1993, welche im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 109 vom 24. März 1994 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um zehn Uhr fünfzehn unter dem Vorsitz von Herrn Dr. Alfons Schmid, Bankdirektor, wohnhaft in Mamer, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Fräulein Viviane Stecker, Privatangestellte, wohnhaft in Niederfeulen.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, wohnhaft in Junglinster.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

Die Aktionäre, sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten, sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Ergänzung des Artikels 14 der Satzung durch Hinzufügen des Abschnitts (4), der folgenden Wortlaut hat:

«(4) Der Verwaltungsrat ist befugt, unter Beachtung der Ausführungsbestimmungen nach Artikel 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich deren Änderungsgesetze, über eine Vorabdividende zu beschliessen, deren Höhe er bestimmt.»

Alsdann wird nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgender Beschluss gefasst:

#### **Beschluss**

Die Generalversammlung beschliesst, Artikel 14 der Satzung durch Hinzufügen des Abschnitts (4) zu ergänzen, der folgenden Wortlaut hat:

«(4) Der Verwaltungsrat ist befugt, unter Beachtung der Ausführungsbestimmungen nach Artikel 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich deren Änderungsgesetze, über eine Vorabdividende zu beschliessen, deren Höhe er bestimmt.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Schmid, V. Stecker, A. Siebenaler, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 90S, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): I. Muller.

Für gleilautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. April 1996.

F. Baden.

(14494/200/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## IKB INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 17.018.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

F. Baden.

(14495/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## LARENEGINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme, (anc. IMMOBILIENINVEST HOLDING S.A.).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 42.862.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trois avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIENINVEST HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 42.862, constituée suivant acte notarié en date du 25 janvier 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 197 du 30 avril 1993.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jean-Paul Defay, employé privé, demeurant à Soleuvre.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

## Ordre du jour:

- 1) Changement de la dénomination de la société en LARENEGINVEST HOLDING S.A.
- 2) Augmentation du capital social à concurrence d'un million cent vingt mille francs suisses (1.120.000,- CHF) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt mille francs suisses (80.000,- CHF) à un million deux cent mille francs suisses (1.200.000,- CHF), avec émission de onze mille deux cents (11.200) actions d'une valeur nominale de cent francs suisses (100,- CHF) chacune.
  - 2) Souscription et libération des onze mille deux cents (11.200) actions nouvelles.
  - 3) Fixation et insertion d'un capital autorisé de cinq millions de francs suisses (5.000.000,- CHF).
  - 4) Modification de l'article trois des statuts pour le mettre en concordance avec les modifications ainsi intervenues.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société en LARENEGINVEST HOLDING S.A. En conséquence, le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 1er. Premier alinéa. Il existe une société anonyme sous la dénomination de LARENEGINVEST HOLDING S.A.»

#### Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million cent vingt mille francs suisses (1.120.000,-CHF) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt mille francs suisses (80.000,- CHF) à un million deux cent mille francs suisses (1.200.000,- CHF) par la création et l'émission de onze mille deux cents (11.200) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent francs suisses (100,- CHF) chacune.

L'Assemblée admet la société COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, à la souscription des onze mille deux cents (11.200) actions nouvelles, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

## Souscription et libération

Les onze mille deux cents (11.200) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A., prénommée,

ici représentée par un de ses administrateurs, savoir Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, demeurant à Luxembourg, habilité à engager la société par sa signature individuelle.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme d'un million cent vingt mille francs suisses (1.120.000,- CHF) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

## Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé à cinq millions de francs suisses (5.000.000,- CHF), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cent francs suisses (100,- CHF) chacune.

L'assemblée entend le rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales proposant de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires dans le cadre du capital autorisé.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera avec la faculté de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

## Quatrième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent mille francs suisses (1.200.000,- CHF), représenté par douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de cent francs suisses (100,- CHF) chacune.»

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial pour le porter de son montant actuel à cinq millions de francs suisses (5.000.000,- CHF), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de cent francs suisses (100,- CHF) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par l'incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

#### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de trois cent soixante-cinq mille francs luxembourgeois (365.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Herkrath, A. Siebenaler, J.-P. Defay, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 1996, vol. 90S, fol. 26, case 9. – Reçu 285.605 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 1996.

F. Baden.

(14497/200/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## LARENEGINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme, (anc. IMMOBILIENINVEST HOLDING S.A.).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 42.862.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

F. Baden.

(14498/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## IMMO CASTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 41.871.

Suivant assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 1995, ABAX, S.à r.l., 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, est nommée Commissaire aux Comptes en lieu et place de PLD INVESTISSEMENT, S.à r.l., 65, avenue J.J. Rousseau, F-92150 Souresnes.

Pour la société Signature

E. Irthum

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1996, vol. 478, fol. 69, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(145496/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## JEPIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 47.171.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 76, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour JEPIAN S.A.

J.-P. Reiland

Administrateur Administrateur

(14511/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## HOFFMANN ENGEL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg-Hamm, 9, rue de Bitbourg.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 75, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

(14490/508/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## HOFFMANN ENGEL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg-Hamm, 9, rue de Bitbourg.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 75, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

(14491/508/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## IMMOBILIERE ROLLINGER HENRI & FILS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 75, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

(14499/508/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## IMPRIMERIE CENTRALE, Société Anonyme.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 15, rue du Commerce.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 75, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

(14500/508/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## INTERPHOS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 27, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 14.234.

## DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu

Les seuls associés de la société à responsabilité limitée INTERPHOS LUXEMBOURG, en liquidation, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le n° 14.234, à savoir:

	5	<b>O</b> .	
	1) Monsieur Nikolaas Adriaan Van Santen, industriel,	, demeurant à Luxembourg,	
ic	i représenté par Monsieur Lex Benoy, expert-comptab	ble, demeurant à Luxembourg,	
eı	n vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lu	uxembourg, en date du 27 mars 1996, ci-annexée,	
d	étenant cinquante parts sociales	-	50
	2) Mademoiselle Helen Charlotte Van Santen, employ	yée privée, demeurant à Luxembourg,	
ic	i représentée par Monsieur Lex Benoy, expert-compta	able, demeurant à Luxembourg,	
eı	n vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lu	uxembourg, en date du 27 mars 1996, ci-annexée,	
d	étenant cinquante parts sociales	-	50
	Total: cent parts sociales	·	100

de cinq mille (5.000,-) francs chacune, représentant le capital social de cinq cent mille (500.000,-) francs.

Une assemblée générale extraordinaire tenue le 31 mars 1993, documentée par Maître Reginald Neuman, préqualifié, publiée au Mémorial C, n° 348 du 31 juillet 1993, a décidé la dissolution de la société et prononçé sa mise en liquidation. La même assemblée générale extraordinaire a nommé aux fonctions de liquidateur, Monsieur Lex Benoy, préqualifié. Une assemblée générale extraordinaire tenue le 28 mars 1996, documentée par Maître Reginald Neuman, préqualifié, a donné acte au liquidateur, Monsieur Lex Benoy, préqualifié, de son rapport sur les opérations de liquidation.

La même assemblée générale extraordinaire a nommé aux fonctions de commissaire à la liquidation, Monsieur Ronny Weber, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- Les associés conviennent de faire abstraction des règles formelles concernant la tenue des assemblées générales extraordinaires, telles que convocation, ordre du jour et composition du bureau, les résolutions à prendre leur étant parfaitement connues.
- 2.- Les associés adoptent le rapport du commissaire à la liquidation, le rapport du liquidateur et les comptes de liquidation
  - 3.- Les associés approuvent la gestion du liquidateur.
  - 4.- Les associés donnent décharge pleine et entière à la gérance, au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 5.- Les associés décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social de la société, à Luxembourg, 27, rue Jean-Pierre Brasseur.
  - 6.- Les associés prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la société a définitivement cessé d'exister.

#### Frais

Le montant des frais afférents à ce qui précède est estimé à environ quinze mille (15.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Benoy, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 1e avril 1996, vol. 90S, fol. 19, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 1996.

R. Neuman.

(14503/226/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## INVAMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 29.141.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVAMO HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 29.141, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, en date du 18 octobre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 17 du 21 janvier 1989.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Gaston Hoffmann, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Pierre Ronkar, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Mise en liquidation de la Société.
- 2. Nomination d'un liquidateur.
- 3. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Hoffmann, P. Ronkar, R. Becker, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 1996, vol. 90S, fol. 26, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1996.

F. Baden.

(14504/200/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## INTERBIO MEDICAL SERVICE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II. H. R. Luxemburg B 41.430.

Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung vom Donnerstag, dem 4. Januar 1996, 17.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung folgendes einstimmig beschlossen:

- 1. Das Verwaltungsratsmitglied, Robert Langmantel, wird mit sofortiger Wirkung abberufen; ihm wird Entlastung erteilt.
- 2. Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird Herr Pierre Jegou, Jurist, L-Luxemburg, gewählt. Gleichzeitig wird Herr Hans-Detlef Nimtz, Verwaltungsratsmitglied, zum Verwaltungsratsvorsitzenden ernannt.
- 3. Dem zurückgetretenen Aufsichtskommissar Lex Benoy, L-Luxemburg, wird Entlastung erteilt. Zum neuen Aufsichtskommissar wird die TREULUX REVISION & TREUHAND AG, L-Luxemburg, gewählt.

Luxemburg, den 4. Januar 1996.

Die Versammlung Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 472, fol. 72, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14501/741/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## ISOLATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz. R. C. Luxembourg B 16.636.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1996, vol. 478, fol. 68, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

F. Faber.

(14507/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## ISAPE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 38.889.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 76, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

**ISAPE** 

Signature Administrateur Signature Administrateur

(14505/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## ISAPE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 38.889.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 11 mars 1996

- La démission de Monsieur Marc Mommaerts de son mandat d'administrateur est acceptée.
- Est nommé nouvel administrateur en son remplacement, Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, Differdange. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1997.

Certifié sincère et conforme

**ISAPE** 

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 79, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14506/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## JAVI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 28.061.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 76, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour JAVI INTERNATIONAL S.A.

**KREDIETRUST** 

Signatures

(14508/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## JAVI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 28.061.

\_

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 24 juin 1994

- Le mandat des administrateurs, Madame Genoveva Driegelinck, administrateur de sociétés, Izegem (B), Mademoiselle Isabel Driegelinck, administrateur de sociétés, Hasselt (B), Messieurs Jan Driegelinck, administrateur de sociétés, Destelbergen (B), Nicolas Driegeling, administrateur de sociétés, Izegem (B), Carlo Schlesser, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, Howald, et Marcel Urbing, employé privé, Soleuvre, administrateurs, est reconduit pour un nouveau terme statutaire de trois ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 1997.
- Le mandat de Monsieur Jos Bijnens, réviseur d'entreprises, Hasselt (B), commissaire aux comptes, est reconduit pour un nouveau terme statutaire de trois ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 1997.

Certifié sincère et conforme IAVI INTERNATIONAL S.A.

Signature

Signature Administrateur

Administrateur Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 79, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14509/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## JAVI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 28.061.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 14 décembre 1994

- Conformément à l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales et des articles 7 et 9 des statuts, la société a racheté 5.243 actions de ses propres actions.

Pour extrait certifié sincère et conforme JAVI INTERNATIONAL S.A.

Signature

Signature Administrateur

Administrateur Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 79, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14510/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## INTERNATIONAL PAINT ASSOCIATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 13.388.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 76, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

INTERNATIONAL PAINT ASSOCIATION S.A.

Société Anonyme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(14502/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## KB BONDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 39.062.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration par voie circulaire avec effet au 12 mars 1996

- La démission de Monsieur lan Verhaeghe et de Monsieur Lambert Panis comme administrateurs de la SICAV est acceptée.
- Monsieur Stefan Duchateau, directeur de département à la KREDIETBANK N.V., Bruxelles, est coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Jan Verhaeghe, démissionnaire.
- Monsieur Luc Sebreghts, administrateur-directeur à la H.S.A. S.A. BANQUE D'EPARGNE, Anvers, est coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Lambert Panis, démissionnaire.
  - Messieurs Stefan Duchateau et Luc Sebreghts termineront le mandat de leurs prédécesseurs.
- La cooptation de Monsieur Stefan Duchateau et de Monsieur Luc Sebreghts comme administrateurs sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires pour ratification.

Extrait certifié sincère et conforme Pour KB BONDS **KREDIETRUST** 

C. Lamesch

J. Vanden Bussche

Chef de Service

1er Fondé de bouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 79, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14512/526/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## LA FINANCIERE DU COUDRIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 53.369.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LA FINANCIERE DU COUDRIER S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 53.369, constituée suivant acte de scission reçu par Maître Frank Baden en date du 27 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 68 du 8 février 1996.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen. L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Francis Zeler, employé privé, demeurant à Grand-rue (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Augmentation du capital social par l'incorporation de réserves libres à concurrence de LUF 23.570.000 (vingt-trois millions cinq cent soixante-dix mille francs luxembourgeois), en vue de le porter de son montant actuel de LUF 1.430.000 (un million quatre cent trente mille francs luxembourgeois) à LUF 25.000.000 (vingt-cinq millions de francs luxembourgeois) sans émission d'actions nouvelles.
- 2) Modification de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter à la décision prise, pour lui donner la teneur suivante et notamment en introduisant la possibilité pour le conseil d'administration de procéder à des augmentations de capital, avec ou sans émission d'actions nouvelles.

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à LUF 25.000.000 (vingt-cinq millions de francs luxembourgeois), représenté par 700 (sept cents actions) sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de LUF 75.000.000 (soixante-quinze millions de francs luxembourgeois) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le cinquième anniversaire de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'acte de constitution daté du 27 décembre 1995, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites, avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles visà-vis de la société, ou même par l'incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et en recevoir en paiement le prix représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil dadministration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-trois millions cinq cent soixante-dix mille francs luxembourgeois (23.570.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel d'un million quatre cent trente mille francs luxembourgeois (1.430.000,- LUF) à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF) sans émission d'actions nouvelles, par l'incorporation au capital d'une somme de vingt-trois millions cinq cent soixante-dix mille francs luxembourgeois (23.570.000,- LUF) prélevée sur les réserves libres de la société.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de telles réserves par le bilan d'ouverture de la société reproduit dans l'acte de scission de la société E.P.I. EUROCONSORTIUM DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENTS S.A., reçu par Maître Frank Baden en date du 27 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 68 du 8 février 1996.

Une copie de ce bilan restera annexée aux présentes.

## Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les sixième et septième alinéas de l'article 5 des statuts afin de permettre au conseil d'administration de procéder à des augmentations de capital, avec ou sans émission d'actions nouvelles.

## Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF), représenté par sept cents (700) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de soixante-quinze millions de francs luxembourgeois (75.000.000,- LUF) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le cinquième anniversaire de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'acte de constitution daté au 27 décembre 1995, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites, avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par l'incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et en recevoir en paiement le prix représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

## Evaluation des frais

Les parties comparantes déclarent évaluer le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, à la somme de 80.000,- francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Delfosse, V. Stecker, F. Zeler, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 90S, fol. 7, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1996.

F. Baden.

(14520/200/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## LA FINANCIERE DU COUDRIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 53.369.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

F. Baden.

(14521/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## LBVR S.A., LABORATOIRES DE BIOLOGIE VEGETALE YVES ROCHER, Société Anonyme.

Siège social de la succursale luxembourgeoise, L-6468 Echternach, Zone industrielle.

R. C. Luxembourg B 51.446.

Avec effet au 1er avril 1996, le siège de la succursale a été transféré de L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon ler, à L-6468 Echternach, Zone industrielle.

Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour avis sincère et conforme

Pour LBVR S.A.

PES DE BIOLOGIE VECETALE WES I

LABORATOIRES DE BIOLOGIE VEGETALE YVES ROCHER S.A.

**KPMG** Financial Engineering

Signature

Enregistré à Diekirch, le 24 avril 1996, vol. 256, fol. 75, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(14519/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## KB CASH FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 39.266.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration par voie circulaire avec effet au 8 mars 1996

- La démission de Monsieur Jan Verhaeghe comme administrateur de la SICAV est acceptée.
- Monsieur Stefan Duchateau, directeur de département à la KREDIETBANK N.V., Bruxelles, est coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Jan Verhaeghe, démissionnaire.
  - Messieurs Stefan Duchateau terminera le mandat de son prédécesseur.
- La cooptation de Monsieur Stefan Duchateau comme administrateur sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires pour ratification.

Extrait certifié sincère et conforme Pour KB CASH FUND KREDIETRUST

C. Lamesch J. Vanden Bussche Chef de Service 1er Fondé de pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 79, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14513/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## KB FIXOBLI, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 41.042.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration par voie circulaire avec effet au 12 mars 1996

- La démission de Monsieur Jan Verhaeghe et de Monsieur Werner Meulewaeter comme administrateurs de la SICAV est acceptée.
- Monsieur Stefan Duchateau, directeur de département à la KREDIETBANK N.V., Bruxelles, est coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Jan Verhaeghe, démissionnaire.
- Monsieur Luc Sebreghts, administrateur-directeur à la H.S.A. S.A. BANQUE D'EPARGNE, Anvers, est coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Werner Meulewaeter, démissionnaire.
  - Messieurs Stefan Duchateau et Luc Sebreghts termineront le mandat de leurs prédécesseurs.
- La cooptation de Monsieur Stefan Duchateau et de Monsieur Luc Sebreghts comme administrateurs sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires pour ratification.

Extrait certifié sincère et conforme Pour KB FIXOBLI KREDIETRUST

C. Lamesch J. Vanden Bussche Chef de Service 1er Fondé de pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 79, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14514/526/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## KEMI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes. R. C. Luxembourg B 32.243.

Le bilan rectifié au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1996, vol. 478, fol. 81, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

(14516/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

# KERIVOR S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 51.274.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 77, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KERIVOR S.A. Signature

(14517/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

# KB RENTA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 23.696.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration par voie circulaire avec effet au 12 mars 1996

- La démission de Monsieur Jan Verhaeghe et de Monsieur Lambert Panis comme administrateurs de la SICAV est acceptée.
- Monsieur Stefan Duchateau, directeur de département à la KREDIETBANK N.V., Bruxelles, est coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Jan Verhaeghe, démissionnaire.
- Monsieur Luc Sebreghts, administrateur-directeur à la H.S.A. S.A. BANQUE D'EPARGNE, Anvers, est coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Lambert Panis, démissionnaire.
  - Messieurs Stefan Duchateau et Luc Sebreghts termineront le mandat de leurs prédécesseurs.
- La cooptation de Monsieur Stefan Duchateau et de Monsieur Luc Sebreghts comme administrateurs sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires pour ratification.

Extrait certifié sincère et conforme Pour KB RENTA KREDIETRUST

C. Lamesch

J. Vanden Bussche

Chef de Service

1er Fondé de pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 79, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14515/526/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

#### KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 6.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995 et les comptes consolidés, enregistrés à Luxermbourg, le 25 avril 1996, vol. 478, fol. 80, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE

Signatures

(14518/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## LAFRAM S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 12.570.

# DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juillet 1995

- 1. La liquidation de la société est clôturée.
- 2. Décharge est accordée aux liquidateurs et commissaire de liquidation pour l'exécution de leur mandat.
- 3. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 403, route d'Arlon, L-8011 Bertrange, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Certifié sincère et conforme LAFRAM S.A. (en liquidation) Société Anonyme Signature Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 76, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14522/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## LATITUDES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 46.534.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 1996, vol. 478, fol. 21, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1996.

Signature.

(14523/647/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## LE TRENTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 41.829.

A la suite de cessions de parts, les parts sociales sont à présent réparties comme suit:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 1996.

Signature Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1996, vol. 478, fol. 78, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14524/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

#### LH CONSULT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 22.703.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1996, vol. 478, fol. 78, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

AGEST CONSULT S.A.

Agent domiciliataire

Signature

(14525/638/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

#### LICE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 15, rue du Commerce.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 75, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

(14526/508/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

#### LOMBERTIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 32.581.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1996, vol. 478, fol. 80, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Par mandat

Signature

(14527/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## RAMSES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 32.952.

Extrait des résolutions du conseil d'administration qui s'est tenu le 9 janvier 1996

Au conseil d'administration de RAMSES S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- de changer le siège social de la Société du 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 janvier 1996.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

A. Slinger

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 76, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14550/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

# MARSID HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 21.002.

Les bilans aux 31 mars 1993, 1994 et 1995, enregistrés à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 76, case 3, ont

été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

MARSID HOLDINGS S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(14528/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

# MARSID HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 21.002.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 16 août 1995

La démission de Monsieur François-Marc Lanners de son mandat d'administrateur est acceptée.

Monsieur Hubert Hansen, licencié en droit, Mersch, est nommé en tant que nouvel administration en son remplacement jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 1998.

La démission de Monsieur François Mesenburg de son mandat de commissaire aux comptes est acceptée.

FIN-CONTROLE S.A., société anonyme établie à Luxembourg, 11, rue Aldringen, est nommée en tant que nouveau commissaire en son remplacement jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 1998.

> Extrait certifié sincère et conforme MARSID HOLDINGS S.A.

Signature Administrateur

Signature Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 75, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14529/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

# NIAGARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 31.955.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 76, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

NIAGARA S.A.

Signature Administrateur

Signature Administrateur

(14537/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

#### NIAGARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 31.955.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 7 septembre 1995

- Le mandat de Messieurs Marc Mommanerts, employé privé, L-Steinsel, et Jean-Paul Reiland, employé privé, L-Bissen, et celui de Madame Françoise Stamet, maître en droit, L-Bertrange, administrateurs, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2001.
- Le mandat de FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg, commissaire aux comptes, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2001.

Luxembourg, le 7 septembre 1995.

Certifié sincère et conforme

NIAGARA S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 476, fol. 76, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14538/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

# M + B BAUISOLIERUNG, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1730 Luxemburg, 53, rue de l'Hippodrome. H. R. Luxemburg B 38.190.

## **AUFLÖSUNG**

Im Jahre eintausendneunhundertsechsundneunzig, am neunundzwanzigsten März. Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit Amtswohnsitz in Junglinster.

Ist erschienen

Herr Dujo Milos, Klempnermeister, wohnhaft in L-1730 Luxemburg, 53, rue de l'Hippodrome.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

- 1.- Herr Dujo Milos erklärt, daß die Gesellschaft mit beschränkter Haftung M + B BAUISOLIERUNG, GmbH, mit Sitz in L-1730 Luxemburg, 53, rue de l'Hippodrome (H. R. Luxemburg B Nr. 38.190), gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitze in Mersch, am 4. Oktober 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 115 vom 31. März 1992, mit einem Gesellschaftskapital von fünfhunderttausend Franken (500.000,- Fr.), eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile von je fünftausend Franken (5.000,- Fr.) gegründet wurde.
- 2.- Herr Dujo Milos, vorgenannt, ist alleiniger Eigentümer aller Anteile vorgenannter Gesellschaft geworden, gemäß beiliegender Abtretungsvereinbarung, welche hiermit der Gesellschaft rechtmäßig zugestellt und anerkannt wird gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches und Artikel 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.
- 3.- Infolge der Vereinigung aller Anteile besagter Gesellschaft in einer Hand, hat die Gesellschaft mit beschränkter Haftung M + B BAUISOLIERUNG, GmbH aufgehört zu bestehen und ist laut Gesetz als aufgelöst zu betrachten.
- 4.- Demgemäß ist Herr Dujo Milos mit den gesamtmöglichen Aktiva und Passiva besagter Gesellschaft behaftet und somit ist deren Liquidation beendet.
- 5.- Die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft mit beschränkter Haftung M + B BAUISOLIERUNG, GmbH, werden während mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz aufbewahrt.
  - 6.- Daß den Geschäftsführern volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

Die Kosten der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, errichtet in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: D. Milos, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1er avril 1996, vol. 497, fol. 85, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 25. April 1996.

J. Seckler.

(14530/231/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

# MEGATOWN HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 22 mars 1996

Monsieur Takayasu Nagasawa, avenue Blücher 17, B-1180 Bruxelles, est nommé administrateur-délégué. Luxembourg, le 22 mars 1996. Certifié sincère et conforme

MEGATOWN HOLDING INTERNATIONAL S.A.

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 76, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14531/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## MOTO-SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 57, boulevard du Prince Henri.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 1996, vol. 302, fol. 85, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 avril 1996.

G. Bernabei Expert-comptable Conseiller fiscal

(14535/630/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

# MEGATOWN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 22 mars 1996

Monsieur Takayasu Nagasawa, avenue Blücher 17, B-1180 Bruxelles, est nommé administrateur-délégué. Luxembourg, le 22 mars 1996.

Certifié sincère et conforme

MEGATOWN INTERNATIONAL S.A.

T. Nagasawa Administrateur R. Carneiro Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 76, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14532/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## MERCURY SECURITIES S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 23.514.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MERCURY SECURITIES S.A., tenue à Luxembourg, 67, rue Ermesinde, en date du 25 mars 1996, que:

- 1. Les comptes sociaux pour l'année 1993-1994 sont approuvés.
- 2. Décharge est donnée aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'année 1993-1994.
- 3. Le liquidateur présente son rapport et conclut qu'aucun bonus de liquidation ne sera disponible pour distribution.
- 4. La FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG est nommée commissaire à la liquidation.
- 5. La troisième assemblée générale extraordinaire relative à la liquidation est fixée au 29 avril 1996 avec l'ordre du jour suivant:
  - Approbation des comptes sociaux pour les années 1994-1995 et 1995-1996;
  - Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour ces années;
  - Rapport du commissaire à la liquidation;
  - Décharge à accorder au liquidateur;
  - Clôture de la liquidation.

Pour extrait conforme Pour la société Me M. Feider

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1996, vol. 478, fol. 81, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14533/282/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## PROMACO S.A., PROJECT MANAGEMENT AND CONTROL, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg. H. R. Luxemburg B 33.837.

Im Jahre eintausendneunhundertsechsundneunzig, am sechzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc Elter, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft PROJECT MANAGEMENT AND CONTROL, in Abkürzung PROMACO S.A., R. C. Luxemburg Sektion B, Nummer 33.837, mit Sitz in L-1466 Luxemburg, 8, rue Jean Engling, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde des instrumentierenden Notars vom 21. Mai 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 421 vom 16. November 1990;

deren Statuten wurden abgeändert gemäss Urkunden des instrumentierenden Notars:

- vom 24. September 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 98 vom 25. März 1991;
- vom 17. Dezember 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 111 vom 2 März 1994; und
- vom 7. Juni 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 417 vom 25. Oktober 1994.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Lex Benoy, réviseur d'entreprises, wohnhaft in Luxemburg.

Der Herr Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Patrick Van Hees, employe privé, wohnhaft in Messancy (Belgien).

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herrn Alain Thill, employe prive, wohnhaft in Echternach.

Der Herr Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

A) Dass aus einer Abwesenheitsliste, unterzeichnet von den Vertretern der Gesellschaft und Aktieninhabern, hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

diese Liste sowie die Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde angeheftet, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

- B) Dass die Generalversammlung in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.
  - c) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

## Tagesordnung:

1.- Abänderung von Artikel vier Absatz eins der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Der Zweck der Gesellschaft ist die Ausübung sämtlicher Ingenieurleistungen, sowie Projektsteuerung und -management für Baumassnahmen aller Art.»

- 2.- Rücktritt der beiden Herren Christian van Hauwaert und Herman van Winkel als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft.
  - 3.- Ernennung von Herrn André Jacobs zum neuen Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft.

Der Herr Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

#### Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, Absatz eins von Artikel vier der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Art. 4. Absatz 1. Der Zweck der Gesellschaft ist die Ausübung sämtlicher Ingenieurleistungen sowie Projektsteuerung und -management für Baumassnahmen aller Art.»

#### Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Rücktritt der beiden Herren Christian van Hauwaert und Herman van Winkel als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft anzunehmen.

#### **Dritter Beschluss**

Die Generalversammlung beschliesst, Herrn André Jacobs, Privatbeamter, wohnhaft in B-4770 Born, Rechterstrasse 3 (Belgien), zum neuen Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu ernennen.

Sein Mandat endet mit demjenigen der anderen Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für gechlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: L. Benoy, P. Van Hees, A. Thill, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 90S, fol. 42, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxemburg, den 23. April 1996. M. Elter.

(14544/210/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

# PROMACO S.A., PROJECT MANAGEMENT AND CONTROL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 33.837.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1996. (14545/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

M. Elter.

# PGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22/24, boulevard Royal, Imacorp Bussiness Centre. R. C. Luxembourg B 48.725.

Le bilan au 31 août 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 74, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

IMACORP S.A.

(14540/700/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## MOEBELZENTRUM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 75, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

(14534/508/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

## PETROL CLEAN INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II. H. R. Luxemburg B 49.207.

Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung vom Montag, dem 8. Januar 1996, 14.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig beschlossen:

- 1. Das Verwaltungsratsmitglied Robert Langmantel wird mit sofortiger Wirkung abberufen; ihm wird Entlastung erteilt.
- 2. Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird Herr Hans-Detlef Nimtz, Rechtsanwalt, D-Trier, gewählt; ihm wird neben Herrn Wolfram Voegele die tägliche Geschäftsführung übertragen.
- 3. Dem zurückgetretenen Aufsichtskommissar, Lex Benoy, L-Luxemburg, wird Entlastung erteilt. Zum neuen Aufsichtskommissar wird die TREULUX REVISION & TREUHAND AG, L-Luxemburg, gewählt.

Luxemburg, den 8. Januar 1996.

Die Versammlung Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 72, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14539/741/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

# THE ABBEYHALL TRUST COMPANY (HOLDING) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2434 Luxembourg, 2, rue des Résidences.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trois avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding THE ABBEYHALL TRUST COMPANY (HOLDING) S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 28.294, constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 22 juin 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 237 du 5 septembre 1988.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick Kontz, expert en administration des affaires, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Josette Mathieu, employée privée, épouse Roland Balthasar, demeurant à Merkholtz.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Madame Rosella Galeota, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, aprés avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de la société de Luxembourg, 5, rue des Foyers à l'adresse suivante: L-2434 Senningerberg, 2, rue des Résidences.
  - 2. Modification du deuxième alinéa de l'article premier des statuts de la société.
- B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: L2434 Senningerberg, 2, rue des Résidences.

#### Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la première résolution prise, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1er. Deuxième alinéa. Le siège social est établi à Senningerberg.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

#### Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes, est estimé à vingt mille francs (20.000,-). Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et aprés lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Kontz, J. Mathieu, R. Galeota, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 1996, vol. 905, fol. 25, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 22 avril 1996.

P. Bettingen.

(14570/202/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

# THE ABBEYHALL TRUST COMPANY (HOLDING) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2434 Luxembourg, 2, rue des Résidences.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 22 avril 1996.

P. Bettingen.

(14571/202/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

# TAURUS INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 53.603.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-fifth of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, in replacement of Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of TAURUS INTERNATIONAL, a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R.C. Luxembourg B 53.603), incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden on the 20th of December, 1995, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial.

The meeting was opened at 10.00 a.m. with Mr David A. Turner, accountant, residing in Olingen, in the chair, who appointed as secretary Mr Nicholas Jordan, barrister, residing in Bridel.

The meeting elected as scrutineer Mr David A.L. Bennett, chartered secretary, residing in Luxembourg-Kirchberg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I. That the agenda of the meeting is the following:
- 1) Modification of the objects of the Corporation so as the Corporation shall no longer be regulated by the Luxembourg holding companies law of 31 July 1929.
- 2) Deletion of all references in the articles of incorporation to the said law of 31 July 1929 and subsequent amendments of the definition of the «Law» in Article 1 of the first paragraph of Article 2 and of Article 4 of the articles of incorporation which will now read as follows:
- «1. Law: The Law of 10 August 1915 governing commercial companies and every statutory modification and reenactement thereof for the time being in force.»
- «2.1. The Corporation is a Luxembourg company in the form of a joint stock corporation («société anonyme») called TAURUS INTERNATIONAL.»
  - «4.1. The objects of the Corporation are to conduct the following activities:
- a. To hold participatory interest in any enterprise in whatever form, and to manage, control and develop such interests. The Corporation may in particular borrow funds and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has a direct or indirect interest or with which it is associated through its shareholders;
- b. to acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national, or municipal authority), patents, copyrights and any other form of intellectual property and any

rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer, exchange, license or otherwise;

- c. to provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith».
- «4.2. Any activity carried on by the Corporation may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public».
- «4.3. The Corporation shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects».
- II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

- III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

#### First resolution

The meeting decides to change the objects of the Corporation so as the Corporation shall no longer be regulated by the Luxembourg holding companies law of 31 July 1929.

#### Second resolution

In consequence of the above resolution, the meeting decides to delete all references in the articles of incorporation to the said law of 31 July 1929 and to amend the definition of the «Law» in Article 1, the first paragraph of Article 2 and Article 4 of the articles of incorporation which will now read as follows:

- «1. Law: The Law of 10 August 1915 governing commercial companies and every statutory modification and reenactement thereof for the time being in force.»
- «2.1. The Corporation is a Luxembourg company in the form of a joint stock corporation («société anonyme») called TAURUS INTERNATIONAL.»
  - «4.1. The objects of the Corporation are to conduct the following activities:
- a. To hold participatory interests in any enterprise in whatever form, and to manage, control and develop such interests. The Corporation may in particular borrow funds and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has a direct or indirect interest or with which it is associated through its shareholders;
- b. to acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national, or municipal authority), patents, copyrights and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer, exchange, license or otherwise;
- c. to provide or procure the provision of services of any kind neccessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.»
- «4.2. Any activity carried on by the Corporation may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public».
- «4.3. The Corporation shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its object.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TAURUS INTERNATIONAL, ayant son siege social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 53.603, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 20 décembre 1995, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur David A. Turner, comptable, demeurant à Olingen,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Nicholas Jordan, avocat, demeurant à Bridel.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur David A.L. Bennett, chartered secretary, demeurant à Luxembourg-Kirchberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

#### Ordre du jour:

- 1) Modification de l'objet de la Société de telle sorte que la Société ne soit plus régie par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.
- 2) Suppression dans les statuts de toutes références à ladite loi du 31 juillet 1929 et modifications subséquentes de la définition de la «Loi» dans l'article 1<sup>er</sup> du premier paragraphe de l'article 2 et de l'article 4 des statuts, lesquels seront désormais rédigés comme suit:
- «1. Loi: La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que toutes modifications et remises en vigueur afférentes.»
- «2.1. La Société est une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme et la dénomination TAURUS INTERNATIONAL.»
  - «4.1. L'objet de la Société est d'exercer les activités suivantes:
- (a) prendre des participations dans toutes entreprises de quelque manière que ce soit, gérer, contrôler et développer ces participations. La Société peut en particulier emprunter des fonds, prêter assistance et consentir des prêts, avances ou garanties aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou avec lesquelles elle est liée à travers ses actionnaires;
- (b) acquérir des titres négociables ou non négociables de quelque nature que ce soit, (y inclus ceux émis par un gouvernement ou une autre autorité internationale, nationale ou municipale), des brevets, droits d'auteur et toute autre forme de propriété intellectuelle et tous droits accessoires, par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou autrement et les exploiter par voie de vente, cession, échange, licence ou autrement;
- (c) faire ou fournir la prestation de services de toute nature nécessaires à la réalisation des objets décrits ci -dessus ou en relation étroite avec eux.
- 4.2. Toute activité exercée par la Société peut être exercée directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou de succursales à Luxembourg ou ailleurs, ouvertes au public.
  - 4.3. La Société aura tous les pouvoirs pour l'accomplissement ou le développement de ses objets.»
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet de la Société de telle sorte que la Société ne soit plus régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

## Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de supprimer toutes références dans les statuts à ladite loi du 31 juillet 1929 et de modifier la définition de la «Loi» dans l'article 1<sup>er</sup>, le premier paragraphe de l'article 2 et l'article 4 des statuts comme suit:

- «1. Loi: La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que toutes modifications et remises en vigueur afférentes.»
- «2.1. La Société est une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme et la dénomination TAURUS INTERNATIONAL.»
  - «4.1. L'objet de la Société est d'exercer les activités suivantes:
- (a) prendre des participations dans toutes entreprises de quelque manière que ce soit, gérer, contrôler et développer ces participations. La Société peut en particulier emprunter des fonds, prêter assistance et consentir des prêts, avances ou garanties aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou avec lesquelles elle est liée à travers ses actionnaires.
- (b) acquérir des titres négociables ou non négociables, de quelque nature que ce soit, (y inclus ceux émis par un gouvernement ou une autre autorité internationale, nationale ou municipale) des brevets, droits d'auteur et toute autre forme de propriété intellectuelle et tous droits accessoires, par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou autrement et les exploiter par voie de vente, cession, échange, licence ou autrement.
- (c) faire ou fournir la prestation de services de toute nature nécessaires à la réalisation des objets décrits ci -dessus ou en relation étroite avec eux.

- 4.2. Toute activité exercée par la Société peut être exercée directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou de succursales à Luxembourg ou ailleurs, ouvertes au public.
  - 4.3. La Société aura tous les pouvoirs pour l'accomplissement ou le développement de ses objets.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D.A. Turner, N. Jordan, D.A.L. Bennett, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 90S, fol. 7, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1996.

F. Baden.

(14567/200/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

# TAURUS INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 53.603.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

F. Baden.

(14568/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

# TEFIN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 42.865.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 76, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

TEFIN PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(14569/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

# PM SPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5355 Oetrange, 18, rue de Moutfort.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1996, vol. 478, fol. 78, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

Signature.

(14542/759/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

# PM SPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5355 Oetrange, 18, rue de Moutfort.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1996, vol. 478, fol. 78, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

Signature.

(14543/759/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 1996.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg